



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, **le mardi 6 août 2024**, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Sont présents :

Monsieur Pierre Mercier, maire
Monsieur Bernard Benoit, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Est absent;

Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

138-2024 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024**
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 5. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Dégel du Centre Multifonctionnel 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027
 - 7.2 Octroi de contrat pour des travaux sur la Route 125
 - 7.3 Colloque de zone Lanaudière
 - 7.4 Maison de la Famille Montcalm- publicité
 - 7.5 Entretien des meubles de l'aire de repos
- 8. RÉGLEMENTATION**
 - 8.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 159-2024-relatif à la tarification pour les interventions du service de sécurité incendie destinées à un non-résident
- 9. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 9.1 Présentation et approbation des comptes
- 10. VARIA**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

139-2024 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

140-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Bernard Benoit et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée

141-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Chayer, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée

142-2024 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

143-2024 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé durant le mois.

144-2024 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

145-2024 DÉNEIGEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

La conseillère, Mme Josianne Chayer, se retire des discussions et ne participe pas au résultat de la décision.

SUR LA PROPOSITION de M. Francis Mercier, **IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DE 3 CONTRE 1** d'accorder le contrat de déneigement pour une période de trois ans (2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027) à la Ferme l'Achigan Inc., représentée par Yanick Brien, pour le déneigement du centre multifonctionnel situé au 270, Route 125. Le coût du contrat pour les trois (3) années sera de 12 000 \$ (plus taxes applicables). Le paiement s'effectuera en deux versements : 50 % en décembre et 50 % en mars.

Adoptée

146-2024 OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX SUR LA ROUTE 125

ATTENDU qu'en juillet dernier, la municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation, portant le numéro P-24-003-63040, auprès de deux entrepreneurs, pour des travaux de changement d'un ponceau sur la Route 125;

ATTENDU l'ouverture des soumissions conformes reçues le 6 août 2024 à 11 h, telles qu'établies dans le tableau suivant :

Nom des soumissionnaires Prix soumis (incluant les taxes applicables)	
Colas	172 232,55 \$
Latendresse Asphalte inc.	90 255,38 \$

ATTENDU qu'après analyse des soumissions reçues, il a été déterminé que l'entreprise Latendresse Asphalte Inc. est la plus basse soumission conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres, au prix de 90 255,38 \$, incluant les taxes applicables;

ATTENDU que cette dépense sera partagée avec la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, selon la résolution 7458-07-2024 acceptée en date du 16 juillet 2024 par la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan;

ATTENDU que la portion de la dépense de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest sera remboursée par le programme de la TECQ 2019-2023 (Taxes sur l'essence et contribution du Québec);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Smith et résolu unanimement d'octroyer le contrat des travaux de changement d'un ponceau à l'entreprise Latendresse Asphalte Inc., au montant de 90 255,38 \$, incluant les taxes;

Adoptée

147-2024 COLLOQUE DE LA ZONE DE LANAUDIÈRE

Le colloque des directeurs généraux se tiendra le jeudi 5 septembre prochain à Lanoraie.

SUR LA PROPOSITION de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale participe au colloque annuel de la zone Lanaudière;

Les frais d'inscription, d'un montant de 275 \$, seront payés directement par la municipalité, et les frais inhérents seront remboursés.

Adoptée

148-2024 MAISON DE LA FAMILLE MONTCALM – PUBLICITÉ

SUR LA PROPOSITION de Mme Josianne Chayer, il est résolu à l'unanimité de commanditer un espace publicitaire dans le journal de l'Association Carrefour Montcalm (ACFM) pour la période de septembre 2024 à juin 2025, pour un montant de 100 \$.

Adoptée

149-2024 ENTRETIEN DES MEUBLES DE L'AIRE DE REPOS

SUR LA PROPOSITION de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat à Stéphane Durand pour les travaux d'entretien des meubles de l'aire de repos, incluant le sablage et la teinture des bancs, de la table, de la pergola et du mur de l'espace sanitaire, au coût de 1 650 \$ plus les taxes, comme indiqué dans la soumission datée du 10 juillet 2024.

Adoptée

150-2024 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 159-2024-RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES INTERVENTIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DESTINÉES À UN NON-RÉSIDENT

Le conseiller Bernard Benoit donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera adopté le Règlement numéro 159-2024 relatif à la tarification pour les interventions du service de sécurité incendie destinées à un non-résident et dépose le projet de règlement.

Adoptée

151-2024 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 45 227,98 \$ en date du 6 août 2024;

ATTENDU QUE la liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 9097 au chèque no 9113 le montant total des chèques pour le mois d'août 2024 s'élève à 12 767,49 \$;
- Virements bancaires pour un montant de 32 460,49 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josianne Chayer et résolu unanimement d'approuver la liste déposée en annexe et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

152-2024 VARIA

Aucuns varia

153-2024 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Bélanger et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (20 h 50).

Adoptée

Les résolutions numéros 138-2024 à 152-2024 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

-Original signé-

Pierre Mercier,
Maire

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière